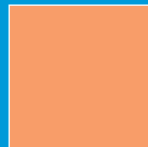




Règlement de travail



Disposez-vous d'un règlement de travail conforme à la législation ?

Le règlement de travail, un document social obligatoire

Besoin d'un premier règlement de travail ou de vous assurer de la conformité de votre règlement actuel ? Vous souhaitez l'utiliser comme outil de management ?

Le Secrétariat social UCM vous propose des solutions adaptées à votre situation.



En tant qu'employeur, dès l'engagement de votre premier travailleur, vous avez l'**obligation de disposer d'un règlement de travail** précisant les droits et obligations de ce dernier et donnant des informations sur le fonctionnement et l'organisation de votre entreprise.

Un règlement de travail conforme vous permet **d'éviter les litiges** avec vos travailleurs ainsi que les **sanctions administratives ou pénales** en cas de contrôle par l'inspection sociale. Il peut également vous servir **d'outil de management des relations de travail**.

Le Secrétariat social UCM vous propose **plusieurs solutions adaptées à vos besoins**.

Nos solutions

Règlement de travail standard

Un conseiller UCM vous remet un règlement de travail complété sur base des renseignements que vous lui transmettez via un questionnaire et comprenant les mentions prescrites par la loi.

Vous avez la garantie de disposer rapidement d'un règlement de travail et d'être en ordre légalement.

95€ HTVA

Règlement de travail sur-mesure avec accompagnement juridique

Lors d'un rendez-vous dans nos bureaux ou dans vos locaux, un conseiller juridique rédige ou modifie votre règlement de travail en tenant compte des spécificités de votre entreprise et de vos besoins particuliers.

Cette solution vous permet de comprendre et maîtriser entièrement votre règlement de travail mais également de l'optimiser afin de l'utiliser comme outil de gestion RH.

140€ HTVA/heure

Maintenance

À chaque changement de législation sociale, un conseiller UCM vous transmet les modifications légales à apporter à votre règlement de travail.

Vous êtes assuré d'être toujours à jour et en ordre légalement.

50€ HTVA/an

ASBL - Secrétariat social agréé d'employeurs n° 200 - A.M. du 04/07/1946 - TVA BE 0407.571.234
Siège social : Ch. de Marche, 637 B-5100 Namur (Wierde) - 2018/07

Intéressé ?

Contactez-nous au **078/05.11.05** (tarif zonal)
ou via **solutionsrh@ucm.be**
ucm.be/solutionsrh

